

se lancèrent à la poursuite des réîtres. Ils prirent Neuerbourg (Neufchâtel) devant Thionville, anéantirent Hettange, Luttange et Bettembourg, ravagèrent le comté de Roucy, brûlèrent Mondorf et cinq autres villages et mirent hors de combat les gens de Remich venus à leur secours. Au retour, ils pillèrent Boulay et quelques bourgs des environs. Barthélemy Vuss, frère du prélat fut même fait prisonnier.

Sur ces entrefaites, PIERRE DE LUXEMBOURG qui s'était rendu en Avignon pour recevoir le chapeau de cardinal tomba malade et mourut (2 juillet 1387) (18). Le 13 août, il était remplacé par Raoul de Coucy, allié à la Maison de Lorraine, fils de Raoul seigneur de Montmirel et de Jeanne d'Harcourt.

La lutte contre Thilmann était pour l'instant suspendue. Les Messins avaient triomphé de lui non sans mal, d'autant plus qu'ils avaient eu, en même temps, à combattre WALERAN, comte de Saint-Pol, le propre frère de l'évêque clémentin Pierre de Luxembourg, pour des raisons qui gravitent également autour de la nomination de l'évêque urbaniste.

Meurisse, dans son *Histoire des evesques de Metz* écrit : « Quelques jours après sa première arrivée en la ville de Metz, il s'esmeut une dispute entre les bourgeois au sujet de la création des Trezes et wardeurs, qui se devoit faire la veille de la Chandeleur suivante, selon la coutume. Et disoient que cette création ne pouvoit appartenir à saint Pierre de Luxembourg, d'autant que le pape ne l'avoit estably qu'administrateur et non point evesque de cest Evesché... et que partant, il seroit à propos de prévenir la confusion qui pourroit naistre le jour de ceste création sur les difficultéz par quelques bons advis, conseils et résolutions ». D'autres prétendent que « la plupart des séculiers de la cité tenoient pour le pape Urbain en faveur dudit empereur, dont advinrent aucunes dissantions et entreprises contre les gouverneurs de la cité, qui esleurent entre eux Treize officiers appelés ewardeurs pour entreprendre et empescher la juridiction dudit Eveque » (19). Chaque parage élut donc deux wardours et le commun trois. Il est bien certain que cette élection était dirigée contre l'évêque ou du moins contre ses pouvoirs judiciaires (20). La cité n'avait jamais accepté la suppression, en 1325, par l'évêque Henri Dauphin, des prud'hommes dont le rôle était déjà de contrôler les Treize. Les évêques entendaient continuer à exercer leur influence dans la nomination de ceux-ci et ne voulaient pas voir, en face d'eux, une juridiction rivale.

Les wardours, « véritables éphores de la cité, placés auprès des magistrats ordinaires » furent créés par un atour du 1^{er} février 1385 qui définit leurs pouvoirs et donne les motifs officiels de leur institution : « En amendement de nostre citeit, pour la doubte de plussours signours, rottez et compaignez que par lonc temps ont renneix (couru) en nostre payx et pour wairdeir et salveir l'anour et lou proffit de nostre citeit contre les adversaires que nous avons à present et que nous polriens avoir on temp et advenir ; et aci por tant que nous avons veut et entanduit plussours plaintes, on temp passeit, de plus-